

tenant général au bailliage de Bresse, réunit les parents des mineurs Démia, afin de leur nommer un tuteur¹. Claudine déclina d'abord une telle charge « tant pour être assez mal disposée, que parce que la tutelle luy seroit trop onéreuse, demandant la vigilance d'ung homme et non d'une femme ».

Un cousin du défunt, Jacques Richard, alléguait qu'il était déjà chargé d'une autre tutelle ; un oncle dit qu'il avait six enfants ; d'autres parents en avaient aussi en bas âge ou bien s'excusaient sur leur éloignement de Bourg. Bref, personne ne voulait de cette tutelle et le lieutenant au bailliage allait désigner quelqu'un d'office, quand Claudine revint sur sa détermination. Le lendemain, il lui fut alloué cent livres par an pour la nourriture et l'entretien de chacun de ses enfants, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dixième année.

Au commencement de mars, la veuve put enfin se mettre en route. Son beau-frère Ollier, un cousin de son mari, Favre le jeune, et un domestique l'accompagnaient. La petite troupe arriva à destination dans la journée du 5.

Claudine fit célébrer le jour suivant un nouveau service chez les Bénédictins. Elle retira du greffe les objets inventoriés, régla divers comptes et vendit à M. de Tournon, outre le poulain qui l'avait transportée, le cheval que montait son mari dans son dramatique voyage. Deux jours après, elle revint à Lyon où M. de Tournon fit prendre le poulain vendu.

A Bourg, le 18 mars, Claudine obtint la levée des scellés. Ce jour-là et les deux qui suivirent, le curial procéda, en présence de quelques témoins, à l'inventaire de la maison.

Quel choc au cœur de cette femme en deuil lorsque l'homme de loi se mit à parcourir la demeure familiale ! Quels tristes moments que ceux où elle vit inventorier tous ces objets, témoins muets des joies et des douleurs de son ménage, remuer sans discrétion ses souvenirs les plus intimes, scruter papiers et notes domestiques, ouvrir avec fracas les meubles, compter le linge, en partie sorti de sa quenouille, et livrer à des étrangers tous les humbles secrets de son orgueil de bonne maîtresse de maison ! Qu'il dut être pénible pour elle cet inventaire, prélude trop assuré de la vente à l'encan qui allait suivre !

1. Arch. du Rhône, E. 659.